

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 12 avril 2024</b>	<b>N° 2024-123</b>

Convocation du 5 avril 2024

Aujourd'hui vendredi 12 avril 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN  
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE  
M. Thierry MILLET à Mme Béatrice SABOURET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Jérôme PEScina à M. Dominique ALCALA  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h  
M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES de 14h à 15h30  
Mme Amandine BETES à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 15h50  
Mme Claudine BICHET à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 16h30  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 13h à 13h15  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Benoît RAUTUREAU de 12h30 à 15h05  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ jusqu'à 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 14h40 à 16h  
M. Alain CAZABONNE à Mme Simone BONORON à partir de 16h10  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG de 12h50 à 15h  
M. Max COLES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h30  
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY à partir de 14h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h40  
M. Gilbert DODOGARAY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 16h20  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE à partir de 15h45  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL de 9h30 à 12h30 et à partir de 14h25 et, à M. Patrick BOBET de 12h30 à 13h15  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h40  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h  
Mme Delphine JAMET à Mme Eve DEMANGE à partir de 14h25  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE à partir de 12h  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h20  
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL de 14h25 à 15h40  
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES de 14h40 à 16h30  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC jusqu'à 13h15  
M. Franck RAYNAL à M. Eric CABRILLAT de 12h30 à 16h10  
Mme Marie RECALDE à Mme Andréa KISS à partir de 16h30  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Eric CABRILLAT à partir de 16h10  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 12 avril 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la programmation budgétaire  <b>Service Aides Versées</b>	<b>N° 2024-123</b>

---

**Cotisations / adhésions aux organismes - Année 2024 - Délibération cadre - Décision  
- Autorisation**

---

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

Cette délibération permet ainsi de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour Bordeaux Métropole et d'entériner l'actualisation de montants des cotisations à verser.

Cette délibération permet également de prendre en compte les nouvelles adhésions présentant un intérêt pour notre établissement public ainsi que les cotisations pour lesquelles il est proposé de ne pas reconduire le partenariat.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels il est proposé que Bordeaux Métropole cotise au titre de l'exercice 2024. L'évolution par rapport à l'exercice 2023 se présente de la façon suivante :

	Nombre d'organismes	Montant
2023	104*	774 960 €*
2024	104	777 196 €
<b>Evolution</b>	-	+ 0,3 %

\*Données et montants de la délibération cadre 2023 + délibérations spécifiques

Le nombre d'organismes pour lesquels une cotisation sera versée en 2024 reste identique à celui de 2023 en tenant compte des nouvelles adhésions (+ 9) et des non-renouvellements (- 9).

La non-reconduction de certaines cotisations génère une économie de 30 130 €, pour autant le montant global prévisionnel de cotisations qui sera versé en 2024 est en augmentation de 0,3 % par rapport à l'exercice 2023 (soit une évolution de 2 236 €) en raison d'une part des nouvelles adhésions (+ 20 540€) et d'autre part de l'augmentation de certaines cotisations reconduites (+ 11 826€ au global).

S'agissant des nouvelles adhésions, 9 organismes sont concernés représentant un montant global de 20 540 €.

### **Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat (AREC)**

L'AREC accompagne la mise en place de politiques de transition énergétique en Nouvelle Aquitaine. Elle fonde ses missions sur l'observation et le suivi des politiques de transition énergétique, économie circulaire et lutte contre les changements climatiques. Sa connaissance des enjeux régionaux et locaux permettra d'accéder à des données et des études sur les activités liées à la prévention et la gestion des déchets. L'accès à ces données permettra de poser des diagnostics et d'étayer les arguments proposés dans le cadre de décisions stratégiques.

La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 2 300 €.

### **Association des fichiers partagés de demande de logement social en Nouvelle Aquitaine (AFIPADE)**

L'association AFIPADE gère et anime le dispositif de gestion partagée de demandes de logement social sur huit départements de la Nouvelle Aquitaine

Afin d'améliorer l'efficacité des services instructeurs au contact des demandeurs de logements sociaux et la collaboration entre les partenaires, un fichier partagé de l'ensemble des informations relatives à la vie d'une demande de logement social (depuis l'enregistrement, jusqu'à la proposition en commission d'attribution) a été créé. Les bailleurs sont aujourd'hui raccordés et partagent une information fiable et mise à jour de manière instantanée.

L'accès à ces données permettra à Bordeaux Métropole, en tant que chef de file de la politique de mixité sociale et gestionnaire de son contingent de logements réservés, de suivre les objectifs fixés dans la convention intercommunale d'attribution et de s'assurer de la juste répartition des flux d'attributions entre les réservataires (Etat, Action Logement service, le Département, Bordeaux Métropole et les communes). La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 10 000 €.

### **Bordeaux Energie Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires (BEES ZIP)**

L'association « Bordeaux énergies Eau Environnement et Synergies en Zones Industrielles et Portuaires » (Bees ZIP) a pour objet de mettre en œuvre toute action destinée à créer une dynamique collective en favorisant le développement économique social et environnemental dans les ZIP de Bassens et d'Ambès. L'objectif est de développer des projets innovants et collectifs de décarbonation (capture stockage de carbone, hydrogène, sobriété et mix énergétique, ...). L'adhésion à cet organisme a été approuvée par délibération de Bordeaux Métropole en décembre 2023. Bees ZIP porte notamment le projet ZIBAC, visant à réduire de 81% les Gaz à effet de serre en 2050, copiloté par la Métropole.

La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 1 500 €.

### **France H2**

L'association a pour objet la promotion des technologies relatives à l'hydrogène, de sa production à son utilisation, et le développement de la filière française. Elle rassemble près de 500 acteurs importants de la filière (Grands groupes, ETI, PME, collectivités, pôle de compétitivité, organismes de recherche...). En tant que membre de France Hydrogène, Bordeaux Métropole pourra participer à des groupes de travail, l'accès à la plate-forme Hyleo qui facilite et encourage les collaborations au sein de la communauté des membres de France Hydrogène, un référencement dans l'annuaire de l'observatoire de 'hydrogène Vig'HY qui cartographie l'ensemble des projets et des acteurs de l'hydrogène en France, la possibilité de rejoindre la Délégation Régionale qui agit pour le déploiement de l'hydrogène au plus près des Territoires, l'accès à de grands événements : journées Hydrogène, Conférence annuelle, Hyvolution, la newsletter.

Les interventions de France Hydrogène sont cohérentes avec les dynamiques territoriales poursuivies par la Métropole, notamment dans le cadre du projet ZIBAC et de l'association Bees ZIP co-fondée par la Métropole.

La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 2 520 €.

## **SOLTENA**

Nouvelle adhésion au cluster régional de la transition écologique, dans le cadre de la délégation économie circulaire.

La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 2 880 €.

## **Réseau Digital et Performance RH**

Cette association propose notamment un groupe de travail intitulé le Cercle SIRH. Ce dernier a été créé en avril 2007 à destination des responsables SIRH en France et à l'international avec pour but de favoriser, promouvoir et développer des actions dans les différents domaines couverts par le métier du SIRH et du digital RH en France et à l'international. L'objectif du Cercle SIRH et Digital RH est de proposer à ses membres un cadre d'échange, de veille et d'anticipation sur ces nouveaux sujets et de faciliter la constitution d'un réseau professionnel.

La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 500 €.

## **Club des Femmes de la Sécurité, Sûreté et du Numérique**

Cette association a pour objectifs de promouvoir l'égalité grâce à des initiatives communes par la mise en réseau de toute action visant à renforcer la place des femmes dans les métiers de la sécurité, et de traiter équitablement les femmes et les hommes au travail.

Elle vise également à respecter et soutenir les droits de l'homme et la non-discrimination, veiller à la santé, la sécurité et le bien-être de tous les collaborateurs femmes et hommes. Enfin, elle a pour but de promouvoir l'éducation, d'encourager la formation et le perfectionnement professionnel pour les femmes, de valoriser la prise en considération de l'enjeu de l'égalité des sexes.

La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 600 €.

## **Association des archivistes français (AAF)**

Cette association créée en 1904 regroupe 3 000 professionnels des archives. Elle a pour objet l'étude des questions intéressant les archives et les archivistes. Elle propose des formations et des rencontres professionnelles, des groupes de travail.

Cette adhésion permettra d'accéder à des données et un réseau national pour alimenter les connaissances et pratiques en matière d'archives. La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 200 €.

## **Festival du film naval de Bordeaux**

Le Festival naval de Bordeaux, association créée en 1994, a pour objectif de contribuer à la conservation, à la constitution et à la diffusion de de la mémoire maritime bordelaise. L'association propose notamment des projections publiques de films anciens ou réalisés par elle sur les navires afin de sensibiliser le public et notamment les jeunes générations au domaine maritime et à son histoire. La cotisation prévue en 2024 pour cet organisme s'élève à 40 €.

En regard de ces nouvelles adhésions, il est proposé de ne pas renouveler 9 adhésions en 2024. Il s'agit de :

- Energie Cités : Les conseils et l'accompagnement de l'organisme ne sont pas en adéquation avec les besoins actuels de Bordeaux Métropole,
- Société Hydrotechnique de France (SHF) : Depuis la mise en place de la Régie de l'Eau, Bordeaux Métropole n'a plus vocation à maintenir cette adhésion,
- Compost Plus : Pas de plus-value sur les données communiquées par cet organisme,
- Europan : pas de programmation à court terme sur ce dispositif de concours,
- Agence Régionale de la Biodiversité en Aquitaine (ARBA) : la structure a changé de statut juridique (Etablissement public de Coopération Environnementale -EPCE). Une nouvelle forme de partenariat sera envisagée,
- Fondation du Patrimoine : La cotisation n'est plus obligatoire – la convention

d'objectif est à échéance,

- Club des décideurs public-privé : la direction des ressources humaines n'a plus recours à ce partenaire,
- Collège Régional des Alcoologues Aquitains (CRAA) – La direction des ressources humaines n'a plus recours à ce partenaire,
- Association pour la Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques (ARSAG) : la Direction des Archives n'a plus recours à ce partenaire.

Compte tenu des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2024 qui sera adressée à Bordeaux Métropole, certains des montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2024, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2024.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la délibération n°2024-29 du 2 février 2024 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les organismes listés dans le tableau ci-annexé, ont tous un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de reconduire l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès de 95 organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

**Article 2 :** de confirmer la non-reconduction des adhésions de Bordeaux Métropole aux organismes suivants :

- Energie Cités
- SHF
- Compost Plus
- Europan
- ARBA
- Fondation du Patrimoine
- Club des décideurs public-privé
- CRAA
- ARSAG

**Article 3 :** de confirmer l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 9 nouveaux organismes suivants :

- AREC
- AFIPADE
- BEES ZIP
- France H2
- SOLTENA
- Réseau Digital et Performance RH
- Le Club des Femmes de la Sécurité, Sûreté et du Numérique

- Association des Archivistes Français
- Festival du Film Naval de Bordeaux

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Article 5** : de verser aux organismes concernés par la présente délibération les montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues,

**Article 6** : les dépenses correspondantes seront imputées en fonction des domaines concernés sur le budget principal ou les budgets annexes au titre de l'exercice 2024, au chapitre 011 – compte 6281.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 avril 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>18 AVRIL 2024</b>	
Madame Véronique FERREIRA	